

Statuts
Centre de recherche sur les francophonies canadiennes (CRCCF)
Faculté des arts
Université d'Ottawa

1. Définition et mission

Le Centre de recherche **sur les francophonies canadiennes** (CRCCF) a comme mission de développer la recherche interdisciplinaire sur la société et la culture des communautés francophones de l'Amérique du Nord d'hier et d'aujourd'hui. Le CRCCF accomplit cette mission par l'animation scientifique, la mise sur pied de projets de recherche, l'organisation de tables rondes, de colloques et de conférences, la diffusion et la publication. Il acquiert, conserve et met en valeur une riche collection d'archives et de ressources documentaires.

Le CRCCF est rattaché à la Faculté des arts. Ses activités s'inscrivent en continuité avec la mission confiée en 1965 à l'Université par l'Assemblée législative de l'Ontario de préserver et développer la culture française en Ontario.

2. Direction et gestion des activités du CRCCF

La direction et la gestion des affaires du CRCCF sont assurées par le directeur ou la directrice du CRCCF et le Bureau de direction du CRCCF.

2.1. Le directeur ou la directrice du CRCCF

2.1.1. Nomination

Le directeur ou la directrice du CRCCF est nommé-e par le vice-recteur ou la vice-rectrice à la recherche, sur recommandation du doyen ou de la doyenne de la Faculté des arts. Un comité de sélection *ad hoc*, formé du vice-doyen ou de la vice-doyenne à la recherche, qui le préside, de deux membres désignés par le Comité exécutif de la Faculté des arts et d'un représentant du vice-rectorat à la recherche, fait une recommandation au doyen ou à la doyenne de la Faculté des arts, après consultation des membres du Bureau de direction, des professeurs de la Faculté des arts et des doyens ou doyennes des autres facultés associées aux activités du CRCCF. Le mandat du directeur ou de la directrice du CRCCF est de cinq ans et peut être renouvelé une fois, pour un maximum de dix ans.

2.1.2 Renouvellement du mandat

Dix mois avant la fin du mandat du directeur ou de la directrice, le doyen communique avec la directrice ou le directeur pour voir si celle-ci ou celui-ci souhaite que son mandat soit renouvelé. Si tel est le cas, le doyen

- Met en place un comité de renouvellement composé du vice-doyen ou de la vice-doyenne à la recherche, d'un représentant du vice-rectorat à la recherche ainsi que de deux membres du comité exécutif de la Faculté des arts;
- Invite le directeur ou la directrice à soumettre une lettre d'intention de deux à cinq pages, son *curriculum vitae* et les rapports annuels du centre pour ses années de direction;
- Consulte les membres du CRCCF.

2.1.3 Responsabilités et fonctions

Le directeur ou la directrice du CRCCF est le chef titulaire du CRCCF. Il ou elle est chargé-e de la direction générale du Centre et de sa bonne marche quotidienne. Il ou elle est membre d'office de tous les comités créés par le Bureau de direction. Il ou elle doit remplir les tâches spécifiques suivantes :

- représenter le CRCCF auprès des autorités de la Faculté des arts et notamment au sein du Comité exécutif de la Faculté et au Conseil de la Faculté;
- convoquer les réunions du Bureau de direction;
- faire connaître le CRCCF, établir et maintenir les relations jugées utiles au développement du CRCCF;
- stimuler l'activité scientifique du CRCCF en matière de recherche et de diffusion;
- assurer l'acquisition, la sauvegarde et la mise en valeur des archives et autres ressources documentaires du CRCCF;
- maintenir et encourager le travail des comités formés par le Bureau de direction;
- gérer le budget, les services administratifs et de soutien;
- préparer, à l'intention des membres et de l'Université, un rapport annuel d'activités.

2.2. Le Bureau de direction

Le Bureau de direction est composé :

2.2.1. Composition

- 2.2.1.1. du directeur ou de la directrice du CRCCF, qui le préside;
- 2.2.1.2. du directeur du Collège des chaires de recherche sur le monde francophone ou son délégué;
- 2.2.1.3. de trois autres professeurs de l'Université. Deux de ces professeurs doivent provenir de la Faculté des arts; l'autre membre sera rattaché à l'une ou l'autres des facultés associées aux activités du CRCCF;
- 2.2.1.4. de deux étudiants diplômés issus de deux disciplines différentes;

2.2.1.5. de deux représentants de la collectivité franco-ontarienne, œuvrant dans des secteurs différents.

A l'exception des étudiants, les membres du bureau de direction sont nommés pour un mandat de trois ans par le doyen ou la doyenne de la Faculté des arts, sur recommandation du directeur ou de la directrice du CRCCF. Les mandats sont renouvelables une fois. Les étudiants seront nommés pour un mandat non-renouvelable de deux ans.

Les membres seront choisis de préférence parmi les membres du CRCCF.

2.2.2. Réunions et responsabilités

Le Bureau de direction définit l'orientation du CRCCF et prend les décisions qu'il juge importantes à cet effet. Il assiste et conseille le directeur ou la directrice du CRCCF dans sa gestion. Il conseille en particulier le directeur ou la directrice du CRCCF sur les moyens les plus propices :

- à l'élaboration et à la conduite de programmes de recherche dans les domaines d'intérêt du CRCCF;
- à la planification et à la mise en œuvre d'activités de diffusion;
- à l'acquisition, au traitement et à la mise en valeur des archives et des autres ressources documentaires conservées au CRCCF;
- à la liaison avec les chercheurs sur les communautés francophones de l'Amérique du Nord;
- au développement de partenariats avec les organismes des milieux associatif et gouvernemental dans les domaines d'intérêt du CRCCF.

Il conseille en particulier le directeur ou la directrice sur la mise sur pied de comités du Centre, leur composition et la définition de leur mandat.

Le Bureau de direction tient des réunions au moins trois fois par année (normalement en septembre, décembre et avril).

2.3. Le comité de la recherche

2.3.1 Composition

Le comité de la recherche est composé de trois ou quatre des chercheurs principaux du CRCCF nommés par la direction du CRCCF. Le mandat est d'une durée de cinq ans.

2.3.2 Réunions et responsabilités

Le comité de la recherche définit l'orientation de la recherche et conseille la direction dans l'établissement des axes de recherche. Le comité se réunit au besoin, au moins deux fois par année.

2.4. Le comité des archives

2.4.1 Composition

Le Comité des archives est formé de cinq membres, soit trois professeurs et un étudiant diplômé, nommés par le Bureau de direction du CRCCF sur proposition de la direction, ainsi que la ou le responsable des archives (membre d'office, sans droit de vote), secrétaire-coordonnateur du Comité. Au moins deux des membres nommés du Comité doivent provenir de la Faculté des arts. La durée du mandat d'un membre professeur est de 3 ans. La durée du mandat du membre étudiant est de 2 ans. Les mandats sont renouvelables une fois.

2.4.2 Réunions et responsabilités

Le Comité des archives a pour mission de recommander au directeur du CRCCF l'acquisition de nouveaux fonds d'archives ; de faire valoir les besoins de la recherche à l'égard de la collection de fonds d'archives du CRCCF ; de donner avis, conseils et appui, ainsi que de faire toute recommandation en rapport avec le développement, la conservation, la diffusion et la mise en valeur de la collection de fonds d'archives du CRCCF, tenant compte des ressources du CRCCF. Le comité se réunit au besoin, au moins deux fois par année.

3. Membres du CRCCF

Le CRCCF repose sur la participation active de ses membres. Ceux-ci conduisent des activités scientifiques (enseignement, recherche, diffusion des connaissances, administration de la recherche) dans les domaines d'intérêt du Centre, contribuant ainsi à son rayonnement. Ils bénéficient d'un accès privilégié à ses ressources.

3.1 Catégories de membres

- 3.1.1 Chercheuse principale ou chercheur principal : Les chercheuses et chercheurs principaux sont des membres du corps professoral de l'Université d'Ottawa dont les recherches portent sur l'Ontario français, le Canada français ou l'Amérique française. Ces membres participent activement à la planification de la recherche et à la mise en œuvre des activités du CRCCF. Ils s'impliquent également dans les activités de réseautage et de mobilisation des connaissances.

- 3.1.2 Chercheuse ou chercheur émérites : Les chercheuses et chercheurs émérites sont des professeurs à la retraite de l'Université d'Ottawa ou d'une autre université dont les recherches portaient sur l'Ontario français, le Canada français ou l'Amérique française.
- 3.1.3 Chercheuse affiliée ou chercheur affilié : Les chercheuses et chercheurs affiliés sont des membres du corps professoral d'une université canadienne ou étrangère dont les travaux portent sur l'Ontario français, le Canada français ou l'Amérique française.
- 3.1.4 Chercheuse invitée ou chercheur invité : Les chercheuses ou chercheurs invités sont des personnes qui viennent pour un séjour de recherche d'au moins un mois au CRCCF. Leurs travaux portent sur l'Ontario français, le Canada français ou l'Amérique française. Ce statut est valide pour la durée de leur séjour.
- 3.1.5 Chercheuse associée ou chercheur associé : Les chercheuses associées ou chercheurs associés sont des gens qui oeuvrent dans le milieu communautaire ou gouvernemental. Ceux-ci peuvent mener des recherches au CRCCF, notamment dans ses fonds d'archives ou simplement s'intéresser à l'Ontario français, le Canada français ou l'Amérique française.
- 3.1.6 Chercheuse ou chercheur postdoctoral-e : Ce titre est décerné à tout stagiaire postdoctoral-e supervisé par une chercheuse principale ou un chercheur principal dont les recherches portent sur l'Ontario français, le Canada français ou l'Amérique française. Ce statut est valide pour la durée d'attribution de la bourse.
- 3.1.7 Étudiantes et étudiants (tous les cycles) : Tout étudiant ou étudiante qui s'intéresse à l'Ontario français, le Canada français ou l'Amérique française et qui est assistant de recherche pour une chercheuse principale ou un chercheur principal ou dont la thèse est dirigé par une chercheuse principale ou un chercheur principal. Ce statut est valide pour la durée du programme d'études.
- 3.1.8 Membres du bureau de direction : Tous les représentants de la communauté qui siègent au Bureau de direction sont membres d'office du CRCCF pour la durée de leur mandat.
- 3.1.9 Personnel administratif : Tous les membres du personnel du CRCCF. Ce statut est valide pour la durée de l'emploi

3.1 Procédures d'adhésion et de renouvellement

Les personnes qui souhaitent devenir membres doivent être agréées par le Bureau de direction du CRCCF. Elles doivent en faire la demande auprès du directeur ou de la directrice en utilisant le formulaire d'adhésion disponible à cette fin.

3.2 Rôles et responsabilités

Les membres du CRCCF animent l'activité scientifique du Centre par une participation active à ses divers événements et projets. Plus spécifiquement:

- Ils conduisent des travaux de recherche liés aux intérêts du Centre, seuls ou en équipe;
- Ils présentent ces travaux dans le cadre des colloques et conférences organisés par le Centre et dans ses différentes publications;
- Ils reçoivent le rapport annuel du CRCCF;
- Ils font connaître le CRCCF et ses services lors de leurs activités de représentation à l'extérieur et contribuent ainsi à son rayonnement.

Le Centre s'engage à cet égard à leur fournir tout l'appui que lui permettent ses ressources.

4. *Organigramme*

En annexe.

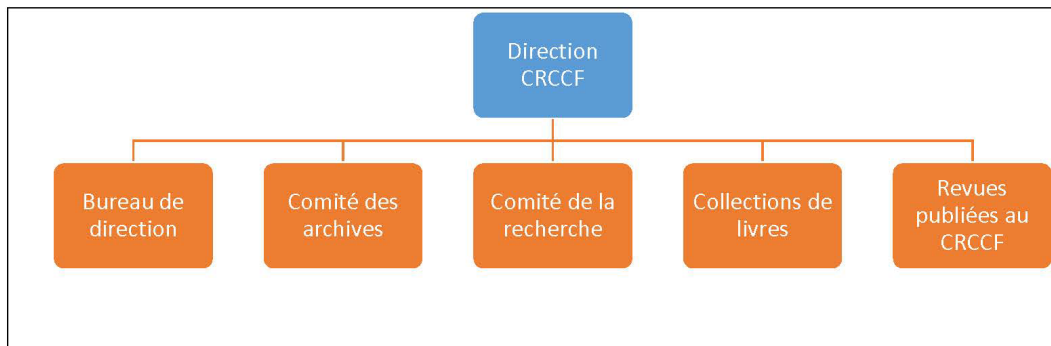
5. *Modification des statuts*

Les modifications des statuts du CRCCF doivent être approuvées par le Comité exécutif de la Faculté des arts.

Le septembre 2022

ORGANIGRAMME DU CRCCF

Organigramme fonctionnel



Organigramme hiérarchique

